

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité
et de la Politique agricole**

Mardi 15 avril 2008

SOMMAIRE

- 3 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3 PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONTENANT LE CODE DE L'EAU EN CE QUI CONCERNE LA CRÉATION D'UN
FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR L'EAU (DOC. 755 (2007-2008) — N°
1)
- 3 DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR
- 3 EXPOSÉ DE M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME
(Orateur: M. Lutgen, Ministre)
- 4 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: Mme Cassart-Mailleux, MM. Di Antonio, Thissen, Mme Tillieux, MM. Gennen,
Calet, M. le Président, M. Lutgen, Ministre)
- 7 EXAMEN ET VOTES DES ARTICLES
- 7 VOTE SUR L'ENSEMBLE
- 7 CONFIANCE AUX RAPPORTEURS
- 7 PROPOSITION DE RÉOLUTION SUR LE RISQUE DE LIBÉRALISATION DU
SECTEUR DE L'EAU DANS L'UNION EUROPÉENNE, DÉPOSÉE PAR MM LUPERTO
ET CONSORTS (DOC. 112 (2004-2005) — N°1 À 3)
- 7 DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)
(Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Gennen, Mme Corbisier-Hagon, M. Lutgen,
Ministre, Mme Cassart-Mailleux)
- 8 PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À LA CRÉATION D'UNE PLATE-FORME
D'INFORMATION SUR L'EAU, DÉPOSÉE PAR MME TILLIEUX (DOC. 348 (2005-2006)
— N°1)
- 8 EXPOSÉ DE MME TILLIEUX
(Orateur: Mme Tillieux)
- 9 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. Ancion, Mme Tillieux)
- 9 DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR
- 9 DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)
(Orateurs: M. Lutgen, Ministre, Mme Tillieux, M. le Président, M. Borsus)
- 11 INTERPELLATION
- 11 de Mme Tillieux sur « les Maisons du Tourisme », et réponse de M. Lutgen, Ministre de
l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Tillieux, M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Gennen, M. Lutgen,
Ministre)
- 17 LISTE DES INTERVENANTS
- 18 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE
LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau

La séance est ouverte à 10 heures 11 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte. L'ordre du jour de ce matin est exclusivement consacré à la problématique de l'eau, sujet fort à propos puisque cette semaine est la semaine de l'eau, mais aussi la semaine internationale de la solidarité.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONTENANT LE CODE DE L'EAU EN CE QUI CONCERNE LA CRÉATION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR L'EAU (DOC. 755 (2007-2008) — N° 1)

DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR

M. le Président. – Je propose que nous passions à la désignation du Rapporteur.

L'examen de la proposition de résolution sur le risque de libéralisation du secteur de l'eau dans l'Union européenne déposée par M. Luperto avait déjà commencé précédemment et M. Pirlot avait été désigné comme Rapporteur. Néanmoins, celui-ci n'étant pas présent aujourd'hui, je propose que soit désigné M. Di Antonio, pour l'ensemble des travaux, lequel a assisté à nos précédents débats.

M. Di Antonio est désigné en qualité de co-Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DE M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Lors du Sommet mondial de l'eau qui s'était déroulé à Mexico voici deux ans, je m'étais engagé à créer un Fonds de solidarité internationale pour l'eau. En effet, nous sommes un gros producteur, notre qualité de production s'améliore sans cesse, fournit de nombreux emplois et nous possédons déjà un Fonds social de l'eau. L'ensemble de ces éléments crée un modèle remarquable sur le plan international. Il ne restait à créer que ce Fonds de solidarité internationale.

Rappelons que le simple geste du robinet est traditionnel pour nous, mais pas pour un milliard de personnes dans le monde. De nombreux conflits tournent souvent autour de la problématique de l'eau et un enfant décède toutes les huit secondes des suites d'un manque d'eau. Le projet ici présenté participera à cette solidarité bien nécessaire et nous permettra d'exporter nos mécanismes dans d'autres pays. La France l'a déjà fait, même si son système est différent du nôtre, et d'autres pays emboîteront le pas. Rappelons que notre Fonds social de l'eau est déjà un modèle de solidarité au niveau wallon.

Ici, il est question de passer un cap supplémentaire en s'adressant à tous les citoyens du monde. Qui plus est, si l'on considère la dimension économique et l'aspect de la création d'emplois, nos entreprises ont là des possibilités d'expansion dans d'autres pays, dans lesquels nos compétences peuvent être un atout. Le Fonds de solidarité internationale a déjà permis, en 2007, de dégager des partenariats à hauteur de 10 millions d'euros avec des pays en voie de développement. Le Ministre de la Coopération au développement s'en réjouira, au regard de l'objectif fixé à l'horizon 2010 d'attribuer 0,7% du PNB à la coopération au développement. La Région wallonne y participera davantage.

Le Fonds sera en outre cohérent avec la politique extérieure de la Région wallonne puisqu'il concernera les

mêmes pays cibles, selon des critères identiques, et qu'il contribuera au renforcement d'actions déjà développées, soit sous forme de projets déjà existants ou en germe.

Le Fonds pourra être activé par les communes et les provinces, comme certaines communes l'ont déjà fait, ainsi que par les ONG. Je rappelle qu'il s'agit là d'une coopération décentralisée au niveau de la coopération au développement, basée sur le principe de subsidiarité. Ce Fonds coïncide avec notre note de politique générale, en termes de développement notamment.

Les mécanismes d'alimentation du Fonds ont été modifiés et les différents acteurs du secteur ont été invités à participer. Le texte présente plusieurs avantages, puisqu'on ne touche pas à la facture d'eau, que le système rend le Fonds facilement opérationnel et pourra servir à l'assainissement et pas seulement à l'alimentation.

Il s'agit là avant tout, bien sûr, d'un projet de solidarité, mais le Fonds permettra aussi d'être une vitrine pour notre Région dans laquelle nous pourrions montrer notre savoir-faire et nos technologies. Gageons que cela aura des répercussions positives pour notre Région. Au niveau de la facture, l'ensemble des distributeurs et des opérateurs, dont certains sont en cours de modification ou de restructuration, a été sollicité. Nous devons faire en sorte que l'ensemble des opérateurs contribue, dans la mesure du possible, à s'orienter non seulement dans des aspects pédagogiques mais aussi de solidarité.

Concrètement, un arrêté sera pris par le Gouvernement, à la suite de quoi des conventions seront passées avec les différents distributeurs et opérateurs. Sur base d'appels à projet, l'élément majeur dans la sélection de ceux-ci concernera le secteur de l'eau.

Une autre source de financement sera l'alimentation par des dons et legs. La troisième source de financement proviendra de la Région elle-même qui prendra la décision d'alimenter le Fonds à la hauteur de ses possibilités.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour son exposé. Le Groupe MR souscrit bien évidemment au principe. J'ai juste quelques remarques, la première concernant l'avis du Conseil d'Etat. En effet, celui-ci avait émis des critiques sur l'avant-projet, qui se basait sur des cotisations sur les factures. D'ailleurs, les opérateurs préfèrent de loin le nouveau système proposé. Outre les problèmes juridiques, le consommateur aurait en effet eu l'impression d'une nouvelle taxe, en sachant bien que le prix de l'eau ne cesse d'augmenter.

Il est donc prévu que la Région wallonne contribue à ce Fonds. Pouvez-vous nous communiquer la hauteur de cette contribution?

Le coût de ce Fonds ne sera pas nul pour l'Etat fédéral, puisque vous nous annoncez que les dons et legs destinés à son alimentation seront fiscalement déductibles. En avez-vous déjà parlé avec le Ministre des Finances?

Vous nous communiquez que le Fonds sera géré par un organisme désigné par le Gouvernement. Pouvez-vous nous éclairer sur la procédure de désignation de celui-ci?

À la première lecture par le Conseil d'Etat, l'avant-projet avait été soumis à la consultation des différents acteurs du secteur. Celui-ci a-t-il aussi été remis à ceux-ci?

Enfin, n'y a-t-il pas là un risque de double emploi par rapport au projet de coopération déjà mis en place dans certaines communes?

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Je vous avais interrogé précédemment sur la création de ce Fonds. J'agréé entièrement avec la démarche et je me réjouis de savoir que les ONG pourront aussi être promoteurs. J'ai toutefois deux questions: la première concerne le financement, et plus particulièrement les cotisations volontaires des opérateurs. À combien s'élèvent-elles? Enfin, concernant le transfert de technologies, pouvez-vous me dire s'il y a déjà des idées de projet en cours?

M. René Thissen (cdH). – J'apprécie l'initiative, et le Fonds est indéniablement un outil qui nous

permettra de faire connaître notre *know how* aux populations mondiales qui rencontrent des difficultés dans le secteur. Bref, nous avons pris les devants et nous avons maintenant une longueur d'avance.

Outre le *know how* appréciable, je suis convaincu que le modèle public est le plus adéquat. En effet, si l'objectif est de distribuer une eau de qualité à tous, c'est le modèle public qui doit prévaloir et c'est le message que nous allons faire passer.

Nous avons en effet une obligation morale d'efficacité et les partenaires doivent avancer leurs compétences en ce sens. Notre coopération au développement doit vraiment être durable, la protection de l'environnement doit être transmise aux populations mondiales, même si nous sommes mal placés pour donner des leçons en ce sens. Il s'agit donc là d'une vraie obligation morale d'amener ces connaissances.

On a parlé d'organisations publiques, je m'occupe de la SWDE et la question de la participation au Fonds est au centre de nos préoccupations. Le Fonds est un lieu de complémentarité des actions et l'objectif majeur de la SWDE est de mettre en place des infrastructures durables. Je plaide pour que ce Fonds ne soit pas seulement un réservoir financier, mais aussi un centre de coordination des actions.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je rappelle ici les dispositions de l'article 23 de la Constitution ainsi que l'article premier du Code de l'Eau. Pour nous, ces dispositions sont totalement évidentes. Pourtant, le temps de les énumérer, dix enfants sont déjà morts dans le monde. En outre, l'inégale répartition des ressources en eau aggrave les conflits.

Il s'agit donc ici d'une réelle démarche volontariste dont il faut faire preuve, car l'accès à l'eau est loin d'être une évidence au niveau mondial. La réduction de moitié de la population ayant des difficultés d'accès à l'eau d'ici 2020 est par ailleurs un objectif du *millenium* de l'ONU. Certains opérateurs l'avaient bien compris et plusieurs acteurs réalisent déjà des actions de coopération.

Tout le savoir-faire de nos acteurs de terrain est important. Je citerai comme exemple l'initiative ayant pris place au Maroc et visant diverses formations sur la gestion et la maintenance d'installations de pompage. Autre exemple, au Niger, où l'ancienne intercommunale de Mons-La Louvière-Soignies, y a un projet de gestion de la distribution d'eau en milieu rural. Des projets existent donc bel et bien, ils sont à poursuivre et à encourager grâce au Fonds.

Le Groupe PS soutient intégralement l'initiative. Au vu des remarques émises par le Conseil d'Etat, les modalités ont été adaptées. Quel budget concret sera alloué à ce Fonds ?

En plus des remarques relatives au comité de contrôle de l'eau, serait-il possible que les organisations syndicales puissent prendre part au comité consultatif ?

M. Jacques Gennen (PS). – Je me joins aux propos de mes Collègues et particulièrement à ceux de Mme Tillieux et de M. Thissen sur la nécessaire coordination. Il faut une perspective d'intervention globale à travers les pays.

J'ai relevé des propos intéressants ainsi que des buts louables notamment pour impacter de façon durable la coordination, il faut passer par l'appropriation de la gestion des pouvoirs par les autorités locales. Or, dans certains pays, il y a déjà une privatisation poussée en la matière.

M. Pol Calet (PS). – Le Conseil d'Etat a cassé la décision, ou plutôt revu la copie, afin d'abandonner les systèmes liés à l'eau.

Il me semble que le volontariat social concerné par ce texte risque d'entraîner un coût supplémentaire qui pourrait être impacté dans le coût vérité.

M. le Président. – Je souhaiterais embrayer sur les propos de M. Thissen et de Mme Tillieux. En Région wallonne, nous sommes au paradis pour la distribution et la qualité de l'eau. Je pense que le texte du Ministre répond à cet esprit de coopération.

Je rejoins M. Gennen par rapport à la coordination des actions et je me joins à Mme Cassart qui se demandait ce que l'on faisait des communes qui agissaient déjà en la matière.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour répondre à M. Calet, nos objectifs sont clairs. Nous avons choisi d'opérer par opérateurs et distributeurs. Il s'agit ainsi de réduire les frais de gestion et de trouver les moyens d'effectuer les missions liées au Fonds de l'eau ou gérer l'information à l'environnement. Nous serons vigilants au fait que certaines entreprises sont en pleine réorganisation telle la SPGE, il s'agit de voir comment utiliser leurs moyens.

Pour répondre à Mme Cassart sur la discussion fédérale, le Ministre des Finances n'a pas particulièrement reçu de demandes formulées en ce sens. Je vais l'interpeller pour voir si la déductibilité fiscale est possible.

L'incitant fiscal serait particulièrement intéressant. Considérant que nous sommes sensés parvenir à 0,7% du PNB pour 2010 au niveau de la coopération au développement, tout le monde s'y retrouvera.

Il est vrai que le Conseil d'Etat ainsi que d'autres opérateurs ont critiqué certains éléments du projet. Ces critiques ont été objectives et je les en remercie.

Il n'y a pas eu de nouvelle consultation en tant que telle, mais nous avons tenu compte de ces avis.

Notre objectif est de dégager des moyens, de répondre à la demande internationale et d'utiliser parfaitement les moyens dégagés.

Dans ce travail, j'ai tenu compte de la note d'août 2006 et des avis émis afin de parvenir à la rédaction d'un texte cohérent.

Il y aura un incitant avec possibilité de rentrer un projet et de faire appel au Fonds. Il s'agira d'utiliser nos moyens limités de la meilleure façon, de la façon la plus pertinente. Nous avons l'obligation morale de rendre ce type de Fonds efficace dès demain.

A hauteur de quel montant chaque distributeur contribuera-t-il au Fonds? Quelle sera la hauteur du Fonds? Je ne sais pas vous le dire aujourd'hui compte tenu:

- de l'inconnue des legs;
- de la négociation par convention que je vais entamer avec les opérateurs;
- de la contribution éventuellement possible de la Région wallonne.

Notre objectif est d'avoir les moyens suffisants et de les ajuster en fonction de la qualité des projets.

Concernant la solidarité décentralisée, et l'intervention de M. Gennen, je rappelle qu'à travers le PCDR, le lien se fait et je remercie d'ailleurs le président de la fondation rurale de Wallonie.

Pour répondre à Mme Tillieux, il est, comme je l'ai déjà dit, difficile d'estimer le budget.

Il est évident que le Fonds est également créé pour pallier au manque de financement.

Un autre élément réside dans les discussions que nous pouvons avoir avec certains représentants politiques de certains pays ne disposant pas de modèle de l'eau en tant que tel. Quelles sont les responsabilités de chacun? Quel est le rôle de chaque acteur? Autant de sujets intéressants à développer et à expliquer. En Région wallonne, nous avons un vrai modèle à présenter.

Ainsi, lors de mon intervention à Mexico, d'aucuns sont venus me voir me demandant à rencontrer les opérateurs. Il ne faut pas oublier cet aspect démocratique important dans la gestion de l'eau.

Il ne faut pas nécessairement aller loin pour y découvrir des dérives. Il suffit de voir en France la réaction des opérateurs et des mandataires locaux face aux dérives de l'eau.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le Ministre pour ces différents éclaircissements.

Par rapport au budget, je comprends bien qu'il est difficile de me donner un chiffre. Je note que vous allez rencontrer les différents acteurs du secteur dès que le projet aura été voté. Peut-être pourriez-vous voir avec eux les sommes qu'ils pourraient investir dans le Fonds!

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je suis d'accord avec les propos du Ministre. Pour ma part, je me souviens avoir accueilli un représentant de la Régie des eaux qui ne comprenait pas notre système de facturation. Ceci tend à prouver que tout doit être mis en oeuvre en termes de gestion.

Un coût vérité doit être mis en oeuvre, même dans les pays les plus lointains.

EXAMEN ET VOTES DES ARTICLES

ARTICLES 1 À 3

M. le Président. – Les articles 1 à 3 n'entraînant aucun commentaire, nous allons passer aux votes. Les articles 1 à 3 ont été adoptés à l'unanimité des membres votants.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret. L'ensemble du projet de décret a été adopté à l'unanimité des membres votants.

CONFIANCE AUX RAPPORTEURS

M. le Président. – La confiance est accordée aux rapporteurs pour l'élaboration de leur rapport à l'unanimité des membres présents.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR LE RISQUE DE LIBÉRALISATION DU SECTEUR DE L'EAU DANS L'UNION EUROPÉENNE, DÉPOSÉE PAR MM LUPERTO ET CONSORTS (DOC. 112 (2004-2005) — N°1 À 3)

DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)

M. le Président. – Nous allons continuer la discussion relative à la proposition de résolution de M. Luperto.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Cette proposition s'inscrit dans la lutte globale contre la libéralisation des services et plus particulièrement des services de l'eau et entend montrer la sensibilité de la Région au droit à l'eau potable de qualité. Ce droit doit être inscrit dans la convention belge.

M. Jacques Gennen (PS). – Je me demande dans quelle mesure il serait possible de prendre une journée de cette Commission pour faire l'état des prises de position en cours au niveau de l'Union européenne sur cette problématique et de connaître l'évolution de celle-ci que ce soit à travers les pays qui la composent ou hors Union européenne.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Si je ne m'abuse, la proposition de M. Luperto rejoint les mécanismes qui sont en place depuis 2006 et que nous avons encore renforcés récemment. Dès lors, ne pourrait-on pas dire que M. Luperto avait raison, à l'époque, de déposer son texte, mais qu'il ne convient plus, aujourd'hui, de voter sur lui.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Il y a une différence entre les textes que nous venons de voter et les textes antérieurs. Le texte est à portée générale et constitue un positionnement clair face aux risques importants de libéralisation et ce dans le but de clarifier l'avis de la Région à ce sujet.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je veux bien entendre ce que demande Mme Tillieux, mais alors qu'on écrive un nouveau texte.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Au niveau belge, il y a un consensus large pour protéger le cycle de l'eau. Il a toujours été établi que la gestion publique de l'eau était la plus adaptée. De plus, il y a le Fonds social de l'eau au niveau de la Région. Nous avons donc toujours défendu la gestion de l'eau. La Région a toujours été cohérente en la matière. Ainsi, le

droit à l'eau est également reconnu par l'article 23 de la Constitution au même titre que le droit à la protection de la santé et de l'environnement sain.

Ce droit a longtemps été regroupé dans le droit à la dignité humaine de la loi du 8 juillet 1977 où la Région stipulait que chacun avait droit à une eau de qualité et de qualité suffisante que ce soit pour son usage personnel ou ménager.

Compte tenu de toute cette solidité, une résolution en tant que telle pourrait apporter un certain trouble. Chaque fois que nous avons pu nous positionner, nous l'avons fait clairement. Je ne peux que souscrire au Fonds et je plaide pour que l'on s'en tienne là.

M. le Président. – Plutôt que de passer aux votes, je vous propose de suspendre la discussion ici afin de relire les différents textes cités et donc de suspendre, pour l'instant, l'examen de ce point aujourd'hui.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je souhaiterais juste préciser que nous n'avons pas participé à ce débat car nous l'avons fait lors de la première discussion en la matière et que nous avons alors développé notre avis.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LA CRÉATION D'UNE PLATE-FORME D'INFORMATION SUR L'EAU, DÉPOSÉE PAR MME TILLIEUX (DOC. 348 (2005-2006) — N°1)

EXPOSÉ DE MME TILLIEUX

Mme Eliane Tillieux (PS). – Ma proposition de résolution vise à centraliser, dans une métabase de données accessible sur Internet, toutes les informations précises et à jour relatives à l'eau en Région wallonne, utile pour le citoyen et constituant un outil d'aide pour les autorités publiques.

La Région wallonne a transposé la directive européenne 2003/4/CE disposant la nécessité de garantir à toute personne physique ou morale le droit d'accès aux informations environnementales.

La transposition de cette directive par le décret de la Région wallonne du 16 mars 2006 a permis une meilleure communication au grand public de l'information en matière d'environnement. La liberté d'accès à l'information relative à l'environnement ainsi que sa diffusion sont assurées par l'article 10 du Code de l'environnement.

Il faut entendre par informations relatives à l'environnement, toutes les données concernant l'état des lieux et la préservation des eaux, de l'air, du sol, de la faune et de la flore, ainsi que des espaces naturels. Cela comprend également les projets et activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou de mettre en danger la santé humaine, animale ou végétale.

Pour rencontrer les objectifs de la directive, la Région wallonne a mis en ligne un site (<http://environnement.wallonie.be>) où l'internaute peut trouver des informations, détenues par les autorités publiques sur l'état des éléments de l'environnement.

Le décret organisant l'accès à l'information en matière d'environnement contient donc des avancées importantes.

La Région wallonne doit encore se mettre en conformité avec ses nouvelles obligations, notamment en matière d'information active, car l'autorité a l'obligation de mettre d'initiative des informations environnementales à disposition du public.

Elle doit également faire la publicité des nouvelles modalités du droit d'accès à l'information en matière d'environnement vis-à-vis du public, des services et instances consultatives concernés.

Le citoyen a d'ailleurs la possibilité de demander des informations à l'autorité publique concernée, celle-ci doit accuser réception dans les 10 jours et indiquer le délai dans lequel elle transmettra l'information. En l'absence de réponse dans le délai, le demandeur a une possibilité de recours.

La Région de Bruxelles-capitale, pour sa part, a également transposé la directive européenne, en adoptant une ordonnance sur l'accès à l'information relative à l'environnement. Le texte dispose que les informations doivent être facilement disponibles par le biais des réseaux de télécommunication publics.

Concernant la gestion des ressources en eau, la Région wallonne a mis en ligne un site Internet pour suivre la mise en œuvre de la Directive européenne définissant le cadre d'une politique communautaire coordonnée dans ce domaine.

La Directive prévoit une participation active des acteurs de l'eau et des citoyens au processus d'élaboration du plan de gestion.

On le voit, l'accès à l'information progresse. Dans cette perspective, il convient d'aller plus loin. En portant à la connaissance de tous, dans une base de données interactive où les acteurs du secteur de l'eau auraient la possibilité de participer au maintien et à l'enrichissement de la plate-forme de l'information, en fournissant des renseignements sur leur structure, leurs activités, leurs projets, etc. :

- l'état de la législation internationale, européenne et régionale relative à l'eau ;
- un répertoire des acteurs publics et privés du secteur de l'eau et de leurs coordonnées, qu'il s'agisse des producteurs, distributeurs, épurateurs, des organismes locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- la politique publique de l'eau et notamment les plans, programmes et accords portant sur l'eau ;
- les rapports, publications, études et cartographies relatives à l'eau publiées par les autorités publiques wallonnes ;
- le détail de l'état des eaux de surface et des eaux souterraines en Région wallonne et l'évolution de la pollution de ces eaux ;
- la tarification de l'eau ;
- des conseils pour les particuliers ;
- une rubrique pour le public jeune ;
- un glossaire.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Claude Ancion (MR). – Je souhaite poser la question de la création d'une structure supplémentaire. Le MR ne comprend pas pourquoi c'est nécessaire.

Si l'objectif de Mme Tillieux est louable, *in fine* il va entraîner un coût sur la facture du citoyen.

Qui plus est, prévention et conseil sont déjà pris en charge et ce notamment via les intercommunales qui ont une démarche prospective en évitant les brochures et en donnant des informations sur des sites. Ce rôle est d'ailleurs renforcé grâce aux asbl et CRIE.

Cette création n'est donc pas justifiable pour nous et nous préférons faire vivre ce qui existe déjà.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Le but n'est pas de créer un nouvel organisme mais de mettre en place une plate-forme, soit un lieu de rassemblement de l'ensemble des éléments d'information permettant à tous les acteurs de se rejoindre. L'organisation de la structure va permettre de pouvoir mettre en place cette plate-forme dans l'intérêt du citoyen qui pourra trouver, sur une seule adresse, toutes les adresses liées à l'eau.

DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR

M. le Président. – Pour des raisons techniques, et vu l'absence de M. Di Antonio, je propose que soit désigné M. Gennen en qualité de co-Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai quelques réactions suite à ce qui a été dit. Je voudrais d'abord rappeler le vote du décret du 16 mars 2006

concernant le droit d'accès à l'information en matière d'environnement, qui a permis de développer un cadre d'information active, systématique et objective.

À cela s'ajoute les différentes possibilités de recours, puisque je rappelle qu'il s'agit là d'un droit plein et entier, et que tout refus doit être motivé. Ce droit est reconnu mais semble ne pas être suffisamment connu. En effet, le faible nombre de demandes me laisse croire qu'il faut peut-être lui donner encore un peu de temps.

Au niveau de l'information, je rappellerai les trois fleurons existants que sont le rapport sur l'état de l'environnement, la cartographie IGN et le portail Internet de la DGRNE. Sur le détail en matière d'eaux de surface et d'eaux souterraines, la clientèle dispose d'un réseau d'information. À cela s'ajoute le *reporting* à la DGRNE et la volonté de pérenniser les observatoires. Donc, sans créer une nouvelle structure, nous cherchons à optimiser les canaux d'informations, à créer une seule entité englobant eaux de surface et souterraines et à harmoniser les outils.

En ce qui concerne la plate-forme, rappelons qu'elle est consacrée au paragraphe 5 de l'article D11, qui stipule que nous avons la possibilité, de façon ponctuelle, d'organiser ce type de plate-forme. Je crois donc qu'aujourd'hui, par rapport à votre proposition intéressante, nous sommes arrivés aux résultats escomptés.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Nous sommes d'accord sur l'existence de certaines données, mais étant donné que ces informations vont encore évoluer demain, le but est ici de centraliser celles-ci à l'attention du citoyen.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur le portail Web environnement de la DGRNE, toutes les informations sont disponibles. Certes, elles n'existent que sous la forme Internet, mais elles ont le mérite d'être régulièrement mises à jour et on y trouve toutes les informations. Pour des projets plus ponctuels, il est possible d'avoir des informations de manière plus précise.

Donc, que ce soit pour des informations globales ou plus ponctuelles, nous disposons de quelque chose de complet.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Quand je cherche des informations, je rencontre des difficultés et je crois qu'énormément de liens peuvent être réalisés entre les différents acteurs de l'eau. L'idée est donc de grouper sur un seul site Internet l'ensemble des informations et démarches de sensibilisation à l'attention des jeunes et de tous les publics citoyens, et non pas de créer quelque chose de nouveau.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis d'accord d'améliorer les liens sur le site. Un autre élément que je souhaite mentionner est l'enquête lancée voici deux ans pour demander l'avis à l'ensemble de la population. La complexité de celle-ci est sans doute à l'origine du peu de réponses reçues. La question de la communication a par ailleurs été évoquée au Forum de Mexico avec les autres Etats présents.

Une deuxième enquête, au travers des actions émises, sera mise en place dans les prochains mois et chaque citoyen pourra y participer. L'objectif sera de tous les intéresser, qu'ils soient concernés de près ou de loin. J'ai l'espoir qu'elle constituera un véritable détonateur à la sensibilisation.

M. le Président. – Je propose que soit suspendu l'examen du texte. J'ai bien compris le souci d'améliorer l'unité d'information et la suspension permettra à tous de poursuivre la réflexion afin de mieux répondre aux besoins et volontés de toute la population.

M. Willy Borsus (MR). – L'examen du texte sera suspendu dans quel délai?

M. le Président. – Nous fixerons à nouveau un espace pour en discuter et je m'en réfère pour cela à Mme Tillieux.

La proposition de décret imposant aux sociétés de distribution d'eau d'installer les compteurs à l'intérieur des habitations, déposée par M. Petitjean (Doc. 365 (2005-2006) — N° 1) est reportée à une prochaine séance, celui-ci étant absent.

Je suspends la séance.

- La séance est suspendue à 11 heures 44 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 06 minutes.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES MAISONS DU TOURISME»

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je souhaite m'entretenir avec vous de la politique touristique de notre Région, et plus particulièrement des Maisons du Tourisme.

Comme nous le savons, l'organisation institutionnelle actuelle du secteur touristique est l'héritage de vos prédécesseurs, Robert Collignon en tête. L'objectif louable poursuivi par le législateur en 1999 était de professionnaliser le secteur.

Comme le souligne le décret relatif aux organismes touristiques, les missions des Maisons du Tourisme sont en effet «d'assurer l'accueil et l'information permanents du touriste ainsi que, d'autre part, de soutenir les activités touristiques de son ressort, ce dernier devant couvrir le territoire d'au moins deux communes».

Le contrat-programme qui lie les MT à la Région wallonne porte, d'une part, sur la promotion et l'animation touristiques, et, d'autre part, sur l'organisation et le développement touristiques, en concertation avec les Offices du Tourisme et les syndicats d'initiative de leur ressort ainsi qu'avec la fédération provinciale du tourisme concernée.

Notre Région compte actuellement 42 Maisons du Tourisme reconnues par le Commissariat Général au Tourisme.

Aujourd'hui, la pérennité et la stabilité des Maisons du Tourisme sont mises à mal. Essentiellement en raison du manque de moyens.

Cette situation, sur laquelle je vais revenir, m'inspire différentes considérations sur l'organisation générale du secteur et les objectifs poursuivis à long terme.

Certaines MT doivent effectivement faire face à des difficultés financières parfois existentielles.

Lors des premières années de fonctionnement, les budgets alloués ont permis de mettre en place les missions de base, ... Ce n'est malheureusement plus le cas.

Dans certaines Maisons du Tourisme, de nouveaux projets ne peuvent voir le jour, faute de moyens et les projets en cours peinent à être poursuivis.

Les guides touristiques sont trop rarement traduits et sont insuffisamment diffusés et imprimés. Très peu de guides sont traduits en Allemand qui, en sus d'être la deuxième langue de notre Région, est la langue de référence des touristes des Pays de l'Est de l'Europe. Ces contrées ne représentent-elles pas un potentiel important pour notre tourisme wallon, aussi important que la Chine?

Des MT ont dû contracter des crédits-ponts pour faire face aux dépenses de personnel jusqu'en mars-avril, moment où les subventions régionales seront normalement perçues. Ces remboursements d'intérêts constituent d'importantes pertes.

Comme je vous le signalais au mois de septembre, malgré la volonté des acteurs et les initiatives régionales en la matière, le personnel n'a pas la possibilité d'entretenir ses connaissances linguistiques.

A travers ces différents constats, se profile donc le paradoxe de la politique touristique de notre Région: une exigence de professionnalisation du secteur, sans que les moyens ne viennent la soutenir durablement. Le risque est donc réel d'assister, à l'avenir, à un éloignement de la professionnalisation souhaitée et souhaitable du secteur. L'esprit et la volonté dans lesquels sont nées les MT semblent aujourd'hui s'éloigner.

Les Maisons du Tourisme, ainsi que les communes qui en font partie, réalisent pourtant des efforts conséquents pour composer avec leur dotation.

Mais cela donne lieu à des situations peu recommandées comme la vente de produits ou sein des Offices du Tourisme et de syndicats d'initiatives, avec prise de bénéfice. La législation permet-elle ce type de pratiques?

Aujourd'hui, la volonté légitime des Maisons du Tourisme de remplir leurs missions décrétales et de faire évoluer les projets communs initiaux, appelle des moyens supplémentaires. Vous êtes conscient des difficultés rencontrées par le secteur. En attestent les améliorations initiées depuis le début de la législature comme l'indexation des subventions de fonctionnement.

Les Maisons du Tourisme ont démontré leur utilité. Elles sont indubitablement un facteur d'émulation. Le réseau d'acteurs qu'elles constituent donne lieu à un partage d'expériences particulièrement enrichissant. Les offices du tourisme, syndicats d'initiative et Maisons du Tourisme ont en effet une bonne connaissance du terrain. Cela favorise l'action concrète et de proximité.

Aujourd'hui, où en est-on dans la réflexion sur la réforme des Maisons du Tourisme? Peuvent-elles, s'attendre à une revalorisation des subventions régionales? Comment allez-vous venir plus précisément en aide aux Maisons du Tourisme qui ont contracté un crédit-pont?

Concernant l'architecture globale des institutions touristiques tout d'abord, je ne pense pas qu'il faille supprimer l'une ou l'autre institution. Tout au moins faudrait-il, avant d'asseoir un jugement définitif, faire le point sur les politiques entreprises ces dernières années.

En termes de synergies, pensez-vous que les différentes institutions s'articulent de manière cohérente et optimale? Ne serait-il pas temps d'évaluer l'organisation du secteur?

Je souhaiterais aussi m'attarder quelques instants sur la promotion touristique, où cette recherche de synergies apparaît nécessaire. Prenez ainsi le cas du touriste qui souhaite passer une journée en Wallonie, visiter le Musée Félicien Rops à Namur, puis admirer la citadelle de Dinant, avant de prendre son repas à Durbuy. Ce visiteur devra se procurer trois guides touristiques différents et deux de plus s'il souhaite flâner le long de la Lesse et parcourir la route du fromage à Méan et Maffè. Vous savez que ces cinq guides ne sont pas tous disponibles dans un point d'information unique. Ne pensez-vous pas, dès lors, utile de concentrer en partie les informations?

L'utilité de disposer d'outils d'accueil qui dépassent les frontières des MT et même des Provinces est réelle. Ces outils existent. Ainsi, couvrant le territoire wallon, il existe notamment les guides hébergements, les guides des associations de tourisme de terroir et les guides édités par attractions.

Toutefois, ce sont les MT qui réalisent les guides exhaustifs de l'offre de leur territoire. Les moyens supplémentaires que vous avez débloqués pour encourager les synergies entre les MT ont-ils permis une meilleure concentration de l'information? Quelles collaborations peut-on envisager entre MT et Fédérations sur ce point?

Le touriste rencontre-t-il ce type de désagréments chez nos voisins européens?

Il y a bien l'outil Internet, qui permet au touriste de récolter une partie des informations voulues. Mais cet outil risque d'accentuer la dépersonnalisation et la déprofessionnalisation de l'accueil, tout en créant un manque à gagner pour les Maisons du Tourisme et les Offices du Tourisme car il permet le téléchargement gratuit de certains documents initialement conçus pour la vente.

En termes de cohérence également, j'aurais voulu avoir votre sentiment sur la succession annuelle des thèmes touristiques. Les organismes touristiques, du fait du caractère annuel de ces thèmes, ont à peine le temps d'actualiser leurs produits qu'il faut déjà les changer pour coller au nouveau thème de l'année. Pourquoi pas un thème pour deux ou trois ans, qui se déclinerait sous différentes facettes d'une année à l'autre, tel que le thème du bois?

Plus largement, j'aurais voulu connaître les objectifs que vous vous êtes fixés pour notre tourisme en termes de fréquentation, en nombre de nuitées et de visiteurs sur le long terme? Des statistiques sont publiées de saison en saison. Dans quelle perspectives les situez-vous?

Enfin, j'aurais voulu vous entendre sur l'opportunité d'une évaluation à grande échelle sur notre politique touristique du point de vue des visiteurs. Comment répondre au mieux aux besoins et aux souhaits de ces derniers? Comment savoir si leurs demandes sont rencontrées? Pourrions-nous envisager la création d'un grand questionnaire destiné de manière systématique aux touristes qui se rendent dans nos points d'information, et qui, comme le ferait une étude de marché, nous fournirait les bases d'une réflexion en profondeur sur le sujet.

Avant de clore mes propos, j'aurais voulu poser la question de la Wallonie-Région d'Europe. Les moyens de déplacement et de communication nous obligent à réfléchir dans ce cadre. Il convient de miser sur nos aéroports régionaux, ainsi que sur l'attrait de Bruxelles-Capitale européenne. Il me semble également important d'envisager la Wallonie dans l'ensemble global des grandes régions européennes.

Cette préoccupation touristique est en tout cas bel et bien présente dans les dossiers de candidature pour les subsides européens. Dans ce cadre, il semble impératif aussi de réfléchir aux meilleures synergies possible entre les différents niveaux.

Je vous remercie pour les réactions que vous apporterez à mes questions concernant ce secteur qui représente pas moins de 36.000 équivalents temps-plein, 8.600.000 nuitées annuelles et 5% du PIB de la Région.

M. le Président. – Mme Fassiaux-looten et M. Gennen ont demandé à se joindre à l'interpellation de Mme Tillieux.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Je voudrais pour ma part revenir sur trois points que sont la mission, le point de vue institutionnel et le rôle de vitrine des Maisons du Tourisme.

La mission de base des MT a été bien expliquée. Il existe 42 MT avec un passé différent et chacune tente de répondre au mieux aux besoins qui lui sont exposé. Il est clair que si les MT fonctionnent bien, il convient de les mettre ensemble afin de valoriser leur travail. A ce titre, je suppose qu'il y a un rapport d'activités par rapport aux missions de base.

J'aurai deux remarques par rapport au point de vue institutionnel. Pour ma part, je vis dans une région où le tourisme est très important. Ainsi, nous avons 15 à 16 asbl qui s'occupent du tourisme et sont actives et dynamiques. Il faudrait qu'elles puissent se retrouver dans la MT. Or, il est difficile d'y accueillir tout le monde.

De plus, le rôle essentiel d'une MT du point de vue du tourisme est celui de vitrine de la Région. La MT doit être la vitrine de l'ensemble des communes qu'elle représente. Ce devrait être les trois étoiles des MT.

Enfin, je suis d'accord quant à la proposition de ma collègue concernant une évaluation même si je pense qu'un rapport d'activités doit être en place.

M. Jacques Gennen (PS). – Je souhaite m'associer à certaines préoccupations de mes Collègues. Je désire que le message ministériel et gouvernemental soit clair. En effet, à un certain moment donné, nous nous sommes interrogés sur les MT. Y en avait-il trop? Pas assez? Devaient-elles se regrouper? Je pense que les situations peuvent varier d'un endroit à l'autre, mais qu'un message clair est nécessaire par rapport à l'organisation des MT. On pourrait imaginer le regroupement de MT ou l'extension du territoire de leurs missions. Ne pourrait-on concevoir d'organiser les MT par plateaux plutôt que par communes?

Il serait utile que vous indiquiez les moyens pouvant aider l'amélioration de l'existence et l'adoption d'une nouvelle organisation.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je remercie Mme Tillieux de me permettre d'aborder la thématique des Maisons du Tourisme en Commission.

La question des MT n'est pas neuve puisqu'elles ont été créées en 1999 sur base de la proposition de M. Collignon.

Dès le début de cette législature, votre Commission a souhaité entendre les responsables du Commissariat général au Tourisme et de l'Office de Promotion du Tourisme. Il a notamment été question de l'organisation de la promotion du tourisme en Région wallonne et de la nécessaire clarification du rôle des uns et des autres. A

cette occasion, l'historique des Maisons du Tourisme a aussi été rappelé. Dans le projet initial, c'est la création de 15 Maisons du Tourisme qui était envisagée. Ce nombre a rapidement été revu à 25 et, finalement, sous la précédente législature, 42 Maisons du Tourisme ont été reconnues. Je ne comprends pas pourquoi une telle inflation à l'époque.

J'estime qu'il s'agit d'un nombre trop élevé. Certaines Maisons du Tourisme sont géographiquement trop petites, d'autres gagneraient en cohérence à se rapprocher de leur voisine, les flux touristiques étant identiques. A Vielsalm, il y a deux communes dans une même Maison du Tourisme, mais parfois 20 y sont regroupées.

Comme vous l'avez souligné, les moyens que la Région a affectés au fonctionnement des Maisons du Tourisme ont triplé depuis leur création, mais le nombre de Maisons aussi, rendant donc l'effort budgétaire régional inopérant.

Dans ce contexte, j'ai essentiellement adopté quatre mesures :

- assurer les moyens de promotion destinés aux Maisons du Tourisme: en janvier 2006, j'ai signé une circulaire qui garantit une enveloppe de 20.000 euros de moyens supplémentaires aux Maisons du Tourisme permettant de couvrir 40% de leurs actions;
- indexer les subventions de fonctionnement des Maisons du Tourisme: la modification décrétole est entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Un an plus tard, exactement à la date anniversaire, j'ai rédigé un arrêté d'indexation qui est actuellement soumis à l'avis de l'Inspection des finances. Par ailleurs, je précise qu'une instruction a été donnée dès 2005 afin que les subventions de fonctionnement soient engagées dès le mois de janvier et payées dans les meilleurs délais;
- renforcer les collaborations entre les Maisons du Tourisme en augmentant le taux d'intervention régional à 50% en cas d'actions de promotion communes à deux Maisons du Tourisme;
- autoriser deux Maisons du Tourisme à fusionner tout en leur permettant de garder les mêmes subventions de fonctionnement.

Cette dernière possibilité est ouverte depuis deux ans. Aucune demande ne m'a été adressée à ce jour bien que certains responsables de Maisons du Tourisme y réfléchissent. Cette mesure devra être évaluée au terme de cette année et, le cas échéant, une autre formule devra être envisagée. Pourtant il s'agissait d'une réponse à leur demande.

Je dois aussi rappeler que les Maisons du Tourisme constituent un choix communal. De ce côté, je constate que, si la collaboration fonctionne parfaitement dans certaines Maisons du Tourisme, il n'en est pas de même dans toutes.

Dans certaines localités, je le regrette, il subsiste une rivalité entre l'Office du Tourisme ou le Syndicat d'initiative local et la Maison du Tourisme. Il s'agit donc d'un dossier passionnant, mais très sensible. L'obligation de professionnalisation a fait évoluer les Maisons du Tourisme, mais il reste des réminiscences d'anciennes querelles de village.

Enfin, la Région peut aussi octroyer des aides à l'emploi pour les Maisons du Tourisme :

- il s'agit notamment de Conventions Premier Emploi. J'ai fait le choix de réorienter progressivement les 37 Rosetta dédiés au Tourisme vers les Maisons du Tourisme, au détriment de certains Syndicats d'initiative et Offices du Tourisme. J'ai aussi veillé à assurer un équilibre géographique de ces emplois.
- il y a aussi les Aides à l'Emploi ou points A.P.E. Il s'agit d'une compétence de mon Collègue, le Ministre Marcourt. Le tourisme n'y est pas considéré comme prioritaire pour ce qui concerne les A.P.E. J'ai toutefois informé le Ministre Marcourt de l'importance que je souhaite donner aux demandes émanant des Maisons du Tourisme en leur réservant prioritairement mes avis favorables et en rendant donc plus souvent des avis réservés ou négatifs sur les demandes d'autres organismes touristiques.
- concernant les Programmes de Transition Professionnelle, j'ai décidé d'étendre le programme Wallo'net aux Maisons du Tourisme et quelque 90 agents sont en cours de recrutement. J'ai aussi prévu des moyens complémentaires pour aider les Maisons du Tourisme à acquérir des vêtements de travail et des outils d'entretien.

J'en viens à l'articulation entre les différents acteurs touristiques. Comme vous ne l'ignorez pas, l'accord de coopération du 23 octobre 2006 définit précisément les missions de l'OPT en recentrant ses actions sur la promotion en Flandre et à l'international. Cet accord de coopération était attendu depuis 1994.

Les missions de l'OPT ainsi clairement définies, j'ai demandé aux Maisons de Tourisme d'intégrer leur plan d'actions sur le marché flamand et sur les marchés étrangers à celui de l'OPT. Cette démarche, encore volontaire pour les actions menées en 2008, sera systématique et obligatoire pour les actions et campagnes de promotion en 2009. Un avenant spécifique sera passé au contrat-programme de chaque Maison du Tourisme.

Quant aux actions des fédérations touristiques provinciales, le principe de leur intégration dans le plan d'action international de l'OPT est inscrit dans la fiche tourisme du contrat de partenariat 2007-2009 de chaque province. Un mécanisme similaire à celui des Maisons a fait récemment l'objet d'un accord de principe entre l'OPT et les fédérations provinciales, ce dont je me réjouis.

Pour ce qui concerne l'information aux touristes séjournant en Wallonie, cette mission relève des maisons du tourisme: par l'accueil au guichet, la diffusion d'informations sous format papier et, de plus en plus, via internet. Votre remarque quant aux difficultés qu'auraient nos visiteurs à disposer d'une information touristique complète est évidemment liée à la question de la trop petite taille de certaines Maisons du Tourisme. Je note toutefois que la plupart des Maisons du Tourisme diffusent aussi des informations touristiques dépassant leur territoire.

Vous m'interpellez aussi sur la question des années à thèmes en suggérant qu'elles soient pluriannuelles, en évoquant le bois. Dois-je vous rappeler, Madame la Députée, que les thématiques 2007 et 2008 ont été effectivement regroupées sur un pôle commun. Il s'agit précisément de la Nature: en 2007, l'accent a été mis sur les forêts et réserves naturelles, et en 2008 sur les parcs et jardins. En 2009, la thématique sera la BD, qui permet cette fois une synergie avec Bruxelles qui a adopté le même thème. l'année 2009 sera également l'année de l'inauguration du Musée Hergé à Louvain la Neuve.

Vous me demandez aussi si j'ai fixé des objectifs pour notre tourisme en termes de nuitées et de visiteurs. Il serait présomptueux, me semble-t-il, de fixer des objectifs quantitatifs qui dépendent de multiples facteurs concernant tant l'offre que la demande privées. En outre, ces critères quantitatifs ne reflèteraient qu'imparfaitement l'importance du tourisme, s'ils oubliaient une approche qualitative.

Toutefois, et pour la première fois depuis sa création en 1981, l'OPT a été doté d'un contrat de gestion qui encadre ses missions. Pour la période 2008-2010, il fixe des objectifs précis en termes d'actions et prévoit des indicateurs de résultat. Parmi ceux-ci, il est prévu que l'OPT doive mesurer l'évolution de la perception de la destination Wallonie sur nos principaux marchés émetteurs. Ce mécanisme sera mis en œuvre progressivement à partir de cette année.

En outre, ce premier contrat de gestion de l'OPT se fonde sur le plan stratégique 2007-2016 élaboré par l'OPT au départ d'une enquête menée sur nos principaux marchés émetteurs. Car comme vous, Madame la Députée, je suis convaincu que la promotion de notre Région et de ses produits touristiques, doit d'abord se fonder sur les attentes de nos visiteurs actuels et futurs.

Enfin, en ce qui concerne le positionnement de la Wallonie au cœur de l'Europe, je partage votre analyse mais uniquement pour les marchés émetteurs autres que limitrophes.

En effet, pour un Néerlandais ou un Français, séjourner chez nous en Wallonie n'est pas du tout lié à un passage par Bruxelles. Or, ces marchés représentent 90% de nos visiteurs.

Par contre, vis-à-vis d'un Espagnol, d'un Américain ou d'un Japonais, la Wallonie et Bruxelles gagnent à travailler ensemble. Ces touristes ont une attente différente et l'axe Bruxelles-Wallonie doit être beaucoup plus fort dans ce cas-là. C'est une formidable opportunité pour ce type de touristes qui visitent naturellement Bruxelles. A ce titre, Waterloo constitue une porte d'entrée extraordinaire pour la Région. Il s'agit de travailler dans une même continuité. Waterloo doit avoir la volonté d'être un centre à partir duquel on renvoie les touristes vers d'autres places de Wallonie et permettant d'offrir un produit touristique plus complet basé sur le tourisme, le patrimoine, la culture et l'histoire. Du point de vue culturel, Mons, Tournai, Bastogne ont une merveilleuse carte à jouer et surtout à jouer ensemble.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse face à ce dossier très fourni et très dense. Je le remercie aussi pour la définition des quatre axes mis au point pour améliorer le secteur. Le nombre de 42 Maisons du Tourisme explique en effet pourquoi les situations sont différentes, tout comme le fait que certaines Maisons du Tourisme regroupent 21 communes.

Comme vous l'avez souligné, une synergie est nécessaire car le tourisme ne se fait pas tout seul, si l'on veut satisfaire tant le citoyen qui fait du tourisme dans sa région que le citoyen étranger. Je suis d'accord avec vous aussi en ce qui concerne le contrat de gestion de l'OPT qui sera réévalué prochainement.

En ce qui concerne le renforcement de l'axe Wallonie-Bruxelles, celui-ci est important, et pas seulement institutionnellement, mais aussi au quotidien dans le secteur du tourisme. Il s'agit là en effet d'une image que nous devons cultiver.

Enfin, au niveau des thématiques annuelles, l'initiative prise de regrouper les années 2007 et 2008 sous une même thématique est un bon pas et il serait intéressant que celui-ci soit répété à l'avenir.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Et il est aussi important de communiquer la thématique le plus rapidement possible pour que les acteurs sur le terrain aient le temps de s'adapter et de faire preuve d'un maximum de créativité. Pour vous donner un autre exemple, en ce qui concerne les arbres distribués chaque année, et cela représente annuellement 100.000 plants, le type d'essence d'arbres sera déterminé pour les prochaines années. Le but est que les horticulteurs de la Région puissent se préparer de manière optimale. C'est dans le même ordre d'idées que la thématique de la bande dessinée a déjà été décidée il y a deux ans.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Il est en effet important de communiquer ces informations le plus rapidement possible lorsque l'on constate les difficultés d'un secteur qui est confronté à une thématique sans préparation préalable. Enfin, au niveau des difficultés financières, il convient d'y être attentif pour la mise en place d'une politique de tourisme régionale intelligente, et je prends note qu'une de vos pistes se situe dans les aides à l'emploi.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Je suis ravie de votre réponse qui a le mérite d'aller du cas particulier aux aspects plus généraux. Le secteur du tourisme est en effet encore «adolescent» puisqu'il n'a pas encore une politique régionale du tourisme. Pourquoi? Parce que chacun opérait dans son coin et, à sa manière, s'est battu pour son pré carré. Ça n'a pas forcément nui, mais cela dénote un manque de cohérence nécessaire entre les faiseurs de projets et les consommateurs.

M. Jacques Gennen (PS). – Je remercie M. le Ministre pour la réponse donnée. On est en effet toujours tiraillé entre les actions de proximité et les besoins fonctionnels de synergie qui réunissent les différents acteurs communaux. En outre, se limiter comme cela a été fait précédemment, ne se justifie pas non plus. Par contre, étendre au partenariat privé est une autre piste. Je pense aussi que les acteurs de terrain sont constamment le nez dans le guidon, raison pour laquelle une évaluation est importante, en vue de tracer les pistes d'une éventuelle réorganisation.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis entièrement d'accord avec vous et vous me rappelez là un aspect que je n'avais pas abordé, à savoir le secteur privé et le rôle à lui donner. Pour rappel, il y a une obligation dans le chef des Maisons du Tourisme, d'accueillir dans la direction 20 à 40% de représentants émanant du secteur touristique privé. Le but est d'établir des liens plus forts et la Région a montré l'exemple avec la campagne de communication «*De echte Ardennen*» de plusieurs millions d'euros, dans laquelle le secteur privé est intervenu, ce qui a permis de gonfler le budget. Les Maisons du Tourisme ont donc cette obligation et, au travers de l'ensemble des clubs qui, main dans la main dans la promotion avec l'OPT, gèrent le secteur et représentent un bon exemple de partenariat efficace.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, je clôture nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 57 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, MR
M. Willy Borsus, MR
M. Pol Calet, PS
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, cdH
M. Carlo Di Antonio, cdH
Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS
M. Jacques Gennen, PS
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Robert Meureau, Président
M. René Thissen, cdH
Mme Eliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

asbl	Association sans but lucratif
CRIE	Centre régional d'initiation à l'Environnement
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
IGN	Institut géographique national
MT	Maison du Tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPT	Office de Promotion du Tourisme
PCDR	Plan communal de Développement rural
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SPGE	Société publique de Gestion de l'eau
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau